

28-SEP-2007

SUPER ALGI 40%

DÉTRUIT LES ALGUES DANS L'EAU DES PISCINES

DOMESTIQUE

GARANTIE:

Chlorures de n-alkyl (40% C12 , 50% C14 , 10% C16)
diméthyl benzyl ammonium 40%

NO. D'ENR. 25119 L.P.A

DANGER

POISON

CORROSIF

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'USAGE

CONTENU NET 1 L

EMPAQUETÉ ET DISTRIBUÉ PAR

LES PRODUITS INDUSTRIELS JEAN-PAUL CÔTÉ INC.
CHARLESBOURG (QUÉBEC)
G2N 2E3

PRÉCAUTIONS:

- Garder hors de la portée des enfants.
- Dangereux s'il est ingéré.
- Ne pas mélanger à un autre produit chimique.
- Corrosif aux yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

- Porter des lunettes et des gants pendant la manipulation.
- Éviter la contamination de la nourriture.
- Rincer soigneusement le contenant avant de le jeter. Ne pas le réutiliser.

Pour tout renseignement concernant l'élimination du produit non utilisé ou le nettoyage en cas de déversement accidentel, communiquer avec l'Organisme provincial chargé de la réglementation du produit ou avec le fabricant.

PREMIERS SOINS:

En cas de contact avec la peau, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

MODE D'EMPLOI:

1. Pour les eaux qui ne renferment pas d'algues visibles, la dose initiale sera de 50 ml de SUPER ALGI par 10 000 L d'eau de piscine.
2. La dose d'entretien hebdomadaire est de 25 ml par 10 000 L d'eau de piscine.
3. Dans les eaux qui renferment des algues visibles, surchlorer en suivant les instructions sur l'étiquette du produit de surchloration utilisé et attendre au moins 24 heures avant d'ajouter la dose hebdomadaire.
4. Dans les eaux renfermant des algues visibles, lorsque la surchloration n'est pas employée, ajouter 125 ml de SUPER ALGI par 10 000 L d'eau de piscine.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))